

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B3, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Télé.circuit fermé Pigeon River					
Solicitation No N° de l'invitation					
47504-147979/A	2013-1	2-27			
Client Reference No N° de référence du client 1000317979	•				
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-323-64304					
File No N° de dossier hn323.47504-147979	S No./N°	VME			
Solicitation Closes - L'invitation pre	end fir	Time Zone Fuseau horaire			
at - à 02:00 PM on - le 2014-01-21		Eastern Standard Time EST			
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:	E	Buyer Id - Id de l'acheteur			
Dubeau, Stéphane	<u>l</u>	n323			
Telephone No N° de téléphone	FAX N	o N° de FAX			
(819) 956-1533 ()	(819) 9	953-4944			
Destination - of Goods, Services, and Construction:					
Destination - des biens, services et construction: Canada Border Services Agency					
Pigeon River Office					
7690 Highway 61					
Neebing, Ontario					
P7L 0A2					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address					
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign	Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)					
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



1000317979

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Énoncé des besoins
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables
- 5. Visite facultatives des lieux
- 6. Amélioration apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection
- 3. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

hn32347504-147979

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Énoncé des besoins
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement

1000317979

- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA (livraison)
- 12. Inspection et acceptation
- 13. Mises à jour logicielle

Liste des annexes

Annexe A Besoins
Annexe B Base de paiement
Annexe C Exigences de rendement minimales
Annexe D Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504-147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, et Partie 6 - Clauses du contrat subséquent.

2. Énoncé des besoins

Le besoin est détaillée à la partie 6 - clauses du contrat subséquent, article 2.

2.1 Exigences de la livraison

La livraison des biens est demandée au plus tard le 31 mars 2014 et l'installation après le 1 avril 2014.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

File No. - N° du dossier

hn32347504-147979

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numé<u>ro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises* d'achat</u>

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références	Section	Date
de CCUA		
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504 - 147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504 - 147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5. Visite facultative des lieux

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux d'exécution des travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux d'exécution des travaux, qui aura lieu le 14 janvier 2014 à 10h00 à Pigeon River, 7690 Highway 61, Neebing, Ontario, Canada, P7L 0A2. Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 10 janvier 2014 pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

6. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000317979

hn32347504-147979

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (2 copies papier) Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV: Informations additionnelles (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans à l'annexe B - Base de paiement seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. b)

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique dachats cologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504-147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent:

- expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences demandées à l'annexe C Exigences de rendement minimales;
- inclure tous les documents techniques et descriptifs.

1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement avec la soumission;
 - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
 - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 47504-147979/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

1.2 Produits de remplacement - échantillons

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les cinq (5) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1. Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000317979

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section IV: Informations additionnelles

Informations additionnelles

Le Canada demande au soumissionnaire de soumettre l'information suivante avec sa soumission. Si cet information n'a pas été soumise, alors Travaux Publics et service gouvernementaux Canada va demander au soumissionnaire de soumettre l'information à l'intérieur de cinq (5) jours ouvrables après la date de fermeture de l'invitation.

1. Bien que les livraisons soit demandées tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleures dates de livraison possible sont:

1.1 Livraison offerte

Bien que la livraison de l'item 001 soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure livraison possible est le _____ jours après l'entrée en vigueur du contrat.

1.2 Installation

Pour ce qui est de l'installation, le soumissionnaire offre de terminer l'installation dans les _____ jours civils suivant la livraison de l'item 001.

2. Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom:

Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Suivi de la livraison:

Nom:

Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier 1000317979

hn32347504-147979

Produits proposés **3.**

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les options et les composants particuliers du système).
Nom du fabricant :
Numéro de modèle / de pièce :
options et les composants particuliers du système :
Littérature incluse : Oui:() Non:()

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000317979 hn32347504-147979

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Le soumissionnaire doit remplir et fournir, avec sa soumission, les documents prévus en annexe, lesquels font partie intégrante du présent document.

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois (3) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de trois soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

Conformité aux exigences techniques de l'annexe A ci-incluse); Conformité à l'annexe C - Exigences de rendement minimales; Acceptation des autres modalités établies dans la demande de soumission; Compléter la présente invitation; Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 47504-147979/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

1000317979

Amd. No. - \mbox{N}° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

Conformité à la base de prix; Compléter l'annexe B - Base de paiement.

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les items de l'annexe B de la manière suivante : La somme des prix totaux de tous les articles (prix unitaire/lot ferme x quantité)

1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires/de lots fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés, Agence des services frontaliers du Canada, Pigeon River, Ontario, P7L 0A2, les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

2. Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

3. Exigences relatives à la sécurité

- 1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
- 1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504 - 147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

- 5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires admissibilit limite</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504 - 147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

hn32347504-147979

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Attestation du contenu canadien

Le soumissionnaire atteste:

Clause du Guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien.

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens. Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation que le bien (s) offerts sont des produits canadiens, telles que définies dans la clause A3050T, peuvent être considérées. Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le bien(s) ne seront pas considérés comme des biens non canadiens.

() le bon(s) offerts sont des produits canadiens tel que défini au paragraphe 1 de la clause A3050T

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504 - 147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

- 1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses à l'Annexe A-besoins et dans les quantités indiquées à l'annexe B-Base de paiement.

Livraison à destination, installation et formation sont incluses.

Solicitation No. - N° de l'invitation

47504-147979/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000317979

hn32347504-147979

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références	Section	Date
de CCUA		
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numé<u>ro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2010C (2013-06-27), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1	Date de livraison	(L'autorité contractante doit insérer la date à la date de l'éventuelle contrat)
		çus au plus tard(nombre de jours calendrier) jours civils à trée en vigueur du contrat.
4.2	Installation	(L'autorité contractante doit insérer la date à la date de l'éventuelle contrat)
	-	nstallation, le contracteur devra terminer l'installation dans les nivant la livraison de l'item 001.

Solicitation No. - N° de l'invitation

47504-147979/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000317979

hn32347504-147979

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Stéphane Dubeau

Supply Specialist

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5 Téléphone: (819) 956-1533 Télécopieur: (819) 953-4944

Courriel: stephane.dubeau@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: compléter à l'adjudication du contrat completer à l'adjudication

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

47504-147979/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000317979

hn32347504-147979

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix de lot ferme précisé dans le contrat à l'annexe B - base de paiement pour un coût de \$ ______ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
ue CCUA		
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504-147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - \mbox{N}° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.4 Frais de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixteet selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

7. Instructions relatives à la facturation

- 7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada Division « HN » 7B3 Place du Portage, Phase III 11 rue Laurier Gatineau, QC K1A 0S5 Au soin de :Stéphane Dubeau

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000317979 hn32347504-147979

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

8.3 SACC Manual Clauses

Références de CCUA	Section	Date
A3060C	Attestation du contenu canadien	2008-05-12

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (l'autorité contractante va insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000317979

0317979 hn32347504-147979

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- c) 2030 (2013-04-25) Conditions générales biens (besoins plus complexes);
 2010C (2013-06-27) Conditions générales services (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) Annexe D, Liste de vérification relative à la sécurité;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

11. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

11.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- 1. rendu droits acquittés (DDP), Agence des services frontaliers du Canada, Pigeon River, Ontario, P7L 0A2, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

12. Inspection et acceptation

1) Inspection

L'inspection sera effectuée par l'autorité de conception ou son représentant autorisé à destination.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 47504-147979/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2) Acceptation finale

1000317979

- (a) L'entrepreneur devra présenter les travaux, pour acceptation finale, lorsqu'ils auront été conçus, fabriqués, livrés et installés sur les lieux et qu'ils auront subi avec succès tous les essais, en respectant rigoureusement les spécifications et les modalités du contrat; l'entrepreneur doit aussi avoir terminé les travaux en conformité avec toutes les modalités du contrat.
- (b) Après la vérification, l'autorité de conception avisera par écrit l'entrepreneur de l'acceptation finale, cet avis sera l'acceptation finale. L'inspection et l'acceptation finales se feront à destination, lorsque tous les biens seront livrés et les services rendus, et après que toutes les lacunes identifiées par l'autorité de conception soient corrigées et acceptées.

13. Mises à jour logicielle

- 13.1 L'entrepreneur doit fournir toutes les mises à jour logicielles et les nouvelles versions pendant une période d'un (1) après l'acceptation finale tel que détaillé à l'article 17 Acceptation finale, sans frais additionnels.
- 15.2 Nota: Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

hn32347504-147979

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe A Besoin

PDE de Pigeon River - Système de Caméras de Télévision à Circuit Fermé (CCTV) - Remplacement d'équipement

Objectif: Remplacer l'enregistreur vidéo numérique (DVR) désuet de Pelco par un

enregistreur vidéo en réseau (NVR) compatible avec l'équipement Pelco existant

restant.

Contexte: Le DVR actuellement en place au PDE de Pigeon River ne rencontre plus les

besoins opérationnels.

- 1.0 Portée:
- 1.1 Remplacer le DVR séries DX8100 existant de Pelco par un nouveau système NVR.
- 1.2 Installer des encodeurs vidéo analogique sur les caméras Pelco existantes pour qu'elles fonctionnent sur le nouveau NVR.
- 1.3 Installer des postes de travail pour le NVR à chaque endroit sur le système existant où se trouve un clavier de commande pour le contrôle les caméras.
- 2.0 Tâches/Spécifications Techniques:
- 2.1 Fournir, installer et configurer un nouveau NVR (équivalent au Avigilon 10 TB NVR ou mieux).
- 2.2 Enregistrement et conservation des données:
- 2.2.1 L'entrepreneur doit configurer toutes les caméras pour enregistrer en continu 24 h sur 24, 7 jours sur 7, à la résolution et à la fréquence d'images minimales précisées en fonction de chaque type de caméra. La fréquence d'images minimale lors de l'enregistrement est de 15 images à la seconde, sauf sur indication contraire. L'entrepreneur ne doit pas configurer l'enregistrement en présence d'un mouvement, sauf sur indication contraire.
- 2.2.2 Le délai de conservation de tous les enregistrements est d'au moins 30 jours et d'un maximum de 90 jours.
- 2.3 Installer des encodeurs vidéo analogique et configurer vingt (20) caméras analogique existante pour qu'elles fonctionnent sur le nouveau NVR:

Solicitation No N° de l'invitation
47504-147979/A
Client Ref. No N° de réf. du clien

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 2.3.1 Une (1) à l'inspection primaire;
- 2.3.2 Trois (3) à l'inspection secondaire;
- 2.3.3 Une (1) au stationnement;
- 2.3.4 Une (1) au couloir d'exportatione;
- 2.3.5 Une (1) au comptoir pour les montants en espèces;
- 2.3.6 Deux (2) aux salles d'entrevues;
- 2.3.7 Une (1) dans la cellule de détention;
- 2.3.8 Une (1) dans le couloir de l'édifice des voyageurs;
- 2.3.9 Une (1) dans le garage tertiaire;
- 2.3.10 Une (1) dans l'entrepôt;
- 2.3.11 Une (1) pour l'aire d'attente de l'Immigration;
- 2.3.12 Une (1) pour le système automatisé d'identification dactyloscopique;
- 2.3.13 Une (1) à l'intérieur de la chambre d'armement;
- 2.3.14 Une (1) au point d'entrée de l'aire des voyageurs;
- 2.3.15 Une (1) dans l'édifice commercial;
- 2.3.16 Une (1) pour les conducteurs au PIL;
- 2.3.17 Une (1) pour ABAI.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 2.4 Fournir et installer trois (3) postes de travail avec le logiciel client du NVR pour contrôler les caméras à chaque endroit où se trouve un clavier de commande Pelco pour le contrôle les caméras.
- 2.4.1 Spécification des postes de travail:
- 2.4.1.1 Moniteur:
- 2.4.1.2 Doit avoir 24 pouces ou plus. Affichage ACL ou DEL. Doit pouvoir supporter une résolution de l'image de 1920 x 1080.
- 2.4.1.3 Un moniteur comme le Dell LA2405wg ou équivalent peut être utilisé;
- 2.4.1.4 Fixé au plafond
- 2.4.2 Poste de Travail;
- 2.4.2.1 Le système d'exploitation doit être Windows 7 Professionnel (32 bits ou 64 bits*), Windows 7 Entreprise (32 bits ou 64 bits*) ou Windows 7 Ultimate (32 bits ou 64 bits*).

 * Exécuté sous forme d'application à 32 bits;
- 2.4.2.2 Une mémoire vive d'au moins 8 Go doit être installée (2 SDRAM DDR3 de 4 Go, cadencées à 1 333 Mhz);
- 2.4.2.3 La carte graphique doit prendre en charge des écrans d'affichage multiples dont la résolution recommandée est de 1920 x 1200;
- 2.4.2.4 Un câble DVI ou HDMI doit relier l'écran au poste de travail;
- 2.4.2.5 Tous les câbles doivent être dissimulés;
- 2.4.2.6 Un disque dur SATA d'au moins 1 To (SATA de 3,0 Go/s à 7 200 tr/min) doit être installé et partitionné comme suit : une partition d'au moins 250 Go pour les fichiers du système d'exploitation et une partition d'au moins 750 Mo pour stocker les vidéos exportées.
- 2.4.3 Processeurs:
- 2.4.3.1 Coeurs: 4 ou plus
- 2.4.3.2 Cadence d'horloge: 4 Coeurs: 2.4 GHz ou plus

6 Coeurs 1.8 GHz ou plus

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504 - 147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.4.3.3 Jeu d'instructions: 64-bit:

- 2.4.3.4 Intel Core i7-3370 ou équivalent;
- 2.4.4 Capacité à graver des DVD:
- 2.4.4.1 Graveur DVD SuperMulti SATA.
- 2.4.5 Connection USB:
- 2.4.5.1 Doit permettre l'exportation et la sauvegarde de fichiers sur un dispositif USB (en plus d'être exporté et sauvegarder sur un DVD).
- 2.4.6 Logiciel:
- 2.4.6.1 Doit supporter le logiciel client installé du NVR;
- 2.4.6.2 Microsoft .NET 4.0 Framework, DirectX 9.0 ou doit être installé.
- 2.5 Programmer et configurer les caméras dans le logiciel de gestion vidéo.
- 2.6 Fournir du câblage CAT 6 pour la connexion entre le NVR et les postes de travail.
- 2.7 Tous les câblages nécessaires, les équipements à bas voltage et toutes les connexions nécessaires aux caméras, les interrupteurs ou serveur doit être fourni par l'entrepreneur.
- 2.8 Ajuster l'angle de vue des caméras pour subvenir aux exigences opérationnels. L'angle exact sera défini sur place par l'ASFC.
- 2.9 Formation
- 2.9.1 L'entrepreneur doit dispenser deux (2) séances de formation de quatre (4) heures chacune au moyen du système installé au plus tard 7 jours suivant la réception de l'installation du système complet.
- 2.9.2 Un représentant certifié pour le logiciel du nouveau NVR doit donner la formation.
- 2.9.3 La formation doit avoir lieu au site du client au moyen du nouveau système.
- 2.9.4 La formation doit avoir lieu aux postes de travail du nouveau système.
- 2.9.5 La formation doit être dispensée en anglais.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47504-147979/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000317979 hn32347504-147979

- 2.9.6 Chaque séance de formation doit être donnée à un maximum de cinq (5) personnes.
- 2.9.7 La formation doit avoir lieu entre 7 h et 17 h. L'entrepreneur doit établir un calendrier de formation en collaboration avec l'ASFC avant les séances.
- 2.9.8 La formation doit être assistée par ordinateur et comporter des exemples pratiques. (extraction vidéo, fonctions clientes intelligentes, etc.)
- 2.9.9 La formation doit avoir lieu sur l'équipement installé.
- 2.9.910La documentation de formation doit être disponible en anglais à tous les employés en formation.

2.10 Installation

L'entrepreneur doit fournir l'installation du système sur les lieux. L'installation doit être complété par un technicien qualifié. L'installation doit inclure le remplacement du DVR séries DX8100 existant de Pelco par un nouveau système NVR. L'installation doit inclure des encodeurs vidéo analogique sur les caméras Pelco existantes pour qu'elles fonctionnent sur le nouveau NVR. L'installation doit inclure des postes de travail pour le NVR à chaque endroit sur le système existant où se trouve un clavier de commande pour le contrôle les caméras. L'installation doit inclure tous les câblages nécessaires, les équipements à bas voltage et toutes les connexions nécessaires aux caméras, les interrupteurs ou serveur. L'installation aura lieux et complété selon ce qui aura été décidé par les deux parties suivant l'attribution du contrat.

Note: Les claviers de commande et multiplexeurs existant de Pelco devront probablement être réutilisé pour faire fonctionner les caméras Esprit PTZ de Pelco.

2.11 Heures de travail

Le travail travail devra être accomplis et complété durant les heures régulières de travail.

1000317979

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B - Base de paiement PDE de Pigeon River - Système de Caméras de Télévision à Circuit Fermé (CCTV)

No	Description	U de D	Qté	Prix unitaire/lot ferme	Prix calculé
1	Fournir un (1) enregistreur vidéo en réseau (NVR) tel que spécifié à l'annexe A, besoin	EA	1	\$/unit	\$
2	Coût pour la livraison tel que spécifié à l'annexe A, besoin	LOT	1	\$/lot	\$
3	Coût pour l'installation tel que spécifié à l'annexe A, besoin	LOT	1	\$/lot	\$
4	Coût pour la formation tel que spécifié à l'annexe A, besoin	LOT	1	\$/lot	\$
5	Frais de déplacement et de subsistance associés à l'installation de l'équipement et la formation. À inclure tous les frais de déplacement, d'hébergement, de repas, de subsistance ainsi que le salaire et tout autre coût associé pour le représentant du fournisseur. Déplacement nécessaire _Oui _Non Nombre prévu de personnes Nombre prévu de jours	LOT	1	\$/lot	\$
Prix total offert (excluant les taxes applicables)					
(Total des articles 001 à 004)					\$

1000317979

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn32347504-147979 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe C Exigences de rendement minimales

Les soumissionnaires doivent compléter et inclure cette exigence de rendement minimales avec leurs soumissions dans la section soumissions techniques.

- 1) Pour clarifier toute question ayant trait aux exigences de rendement minimales, les soumissionnaires doivent s'adresser par écrit à l'autorité contractante avant la clôture de l'invitation à soumissionner, tel que précisé dans la demande de propositions.
- 2) Les soumissionnaires doivent aborder chacune des exigences de rendement minimales énumérées ci-dessous, que le produit proposé y satisfasse (conforme) ou (non conforme), et doivent fournir des documents à l'appui pour chaque Req. No. Sur ces documents, les soumissionnaires doivent indiquer où se trouve les renseignements pertinents ou «S.O.» s'ils ne sont pas disponibles (le cas échéant).
- Là où il est clairement démontré sur les documents à l'appui, que les spécifications d'un Req.no. donné satisfont aux exigences de rendements minimales, les soumissionnaires doivent insérer le Req.No. en question. À défaut de disposer de documents publiés à l'appui, les soumissionnaires doivent à tout le moins apposer leur signature à l'endroit prévu ci-dessous pour attester qu'aucune spécification n'ont été publiée pour le Req.No portant la mention «S.O.» et que le produit proposé satisfait aux exigences de rendement minimales.

Req. No.	Specification	Confor me	Non conforme	No. De page des documents à l'appui
1.0	Portée:			
1.1	Remplacer le DVR séries DX8100 existant de Pelco par un nouveau système NVR.			
1.2	Installer des encodeurs vidéo analogique sur les caméras Pelco existantes pour qu'elles fonctionnent sur le nouveau NVR.			
1.3	Installer des postes de travail pour le NVR à chaque endroit sur le système existant où se trouve un clavier de commande pour le contrôle les caméras.			

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn323 \end{array}$

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000317979 hn32347504-147979

Req. No.	Specification	Confor me	Non conforme	No. De page des documents à l'appui
2.0	Tâches/Spécifications Techniques			
2.1	Fournir, installer et configurer un nouveau NVR (équivalent au Avigilon 10 TB NVR ou mieux).			
2.2	Enregistrement et conservation des données:			
2.2.1	L'entrepreneur doit configurer toutes les caméras pour enregistrer en continu 24 h sur 24, 7 jours sur 7, à la résolution et à la fréquence d'images minimales précisées en fonction de chaque type de caméra. La fréquence d'images minimale lors de l'enregistrement est de 15 images à la seconde, sauf sur indication contraire. L'entrepreneur ne doit pas configurer l'enregistrement en présence d'un mouvement, sauf sur indication contraire.			
2.2.2	Le délai de conservation de tous les enregistrements est d'au moins 30 jours et d'un maximum de 90 jours.			
2.3	Installer des encodeurs vidéo analogique et configurer vingt (20) caméras analogique existante pour qu'elles fonctionnent sur le nouveau NVR:			
2.3.1	Une (1) à l'inspection primaire			
2.3.2	Trois (3) à l'inspection secondaire			
2.3.3	Une (1) au stationnement			
2.3.4	Une (1) au couloir d'exportatione			
2.3.5	Une (1) au comptoir pour les montants en espèces			
2.3.6	Deux (2) aux salles d'entrevues			
2.3.7	Une (1) dans la cellule de détention			
2.3.8	Une (1) dans le couloir de l'édifice des voyageurs			
2.3.9	Une (1) dans le garage tertiaire			
2.3.10	Une (1) dans l'entrepôt			
2.3.11	Une (1) pour l'aire d'attente de l'Immigration			
2.3.12	Une (1) pour le système automatisé d'identification dactyloscopique			
2.3.13	Une (1) à l'intérieur de la chambre d'armement			
2.3.14	Une (1) au point d'entrée de l'aire des voyageurs			
2.3.15	Une (1) dans l'édifice commercial			

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier 1000317979 hn32347504-147979

doct	e des uments appui
2.3.16 Une (1) pour les conducteurs au PIL 2.3.17 Une (1) pour ABAI 2.4 Fournir et installer trois (3) postes de travail avec le logiciel client du NVR pour contrôler les caméras à chaque endroit où se trouve un clavier de commande Pelco pour le contrôle les caméras. 2.4.1 Spécification des postes de travail:	
2.3.16 Une (1) pour les conducteurs au PIL 2.3.17 Une (1) pour ABAI 2.4 Fournir et installer trois (3) postes de travail avec le logiciel client du NVR pour contrôler les caméras à chaque endroit où se trouve un clavier de commande Pelco pour le contrôle les caméras. 2.4.1 Spécification des postes de travail:	арриг
2.3.17 Une (1) pour ABAI 2.4 Fournir et installer trois (3) postes de travail avec le logiciel client du NVR pour contrôler les caméras à chaque endroit où se trouve un clavier de commande Pelco pour le contrôle les caméras. 2.4.1 Spécification des postes de travail:	
2.4 Fournir et installer trois (3) postes de travail avec le logiciel client du NVR pour contrôler les caméras à chaque endroit où se trouve un clavier de commande Pelco pour le contrôle les caméras. 2.4.1 Spécification des postes de travail:	
le logiciel client du NVR pour contrôler les caméras à chaque endroit où se trouve un clavier de commande Pelco pour le contrôle les caméras. 2.4.1 Spécification des postes de travail:	
caméras à chaque endroit où se trouve un clavier de commande Pelco pour le contrôle les caméras. 2.4.1 Spécification des postes de travail:	
de commande Pelco pour le contrôle les caméras. 2.4.1 Spécification des postes de travail:	
2.4.1 Spécification des postes de travail:	
1 4.4.1.1 WICHIICUI.	
2.4.1.2 Doit avoir 24 pouces ou plus. Affichage ACL ou	
DEL. Doit pouvoir supporter une	
résolution de l'image de 1920 x 1080.	
2.4.1.3 Un moniteur comme le Dell LA2405wg ou équivalent peut être utilisé.	
2.4.1.4 Fixé au plafond	
2.4.1.4 Prixe au platond 2.4.2 Poste de Travail	
2.4.2.1 Le système d'exploitation doit être Windows 7	
Professionnel (32 bits ou 64 bits*),	
Windows 7 Entreprise (32 bits ou 64 bits*) ou	
Windows 7 Eliteprise (32 bits ou 64 bits*) ou Windows 7 Ultimate (32 bits ou 64 bits*).	
* Exécuté sous forme d'application à 32 bits.	
2.4.2.2 Une mémoire vive d'au moins 8 Go doit être	
installée (2 SDRAM DDR3 de 4 Go,	
cadencées à 1 333 Mhz).	
2.4.2.3 La carte graphique doit prendre en charge des	
écrans d'affichage multiples dont la	
résolution recommandée est de 1920 x 1200.	
2.4.2.4 Un câble DVI ou HDMI doit relier l'écran au poste	
de travail.	
2.4.2.5 Tous les câbles doivent être dissimulés.	
2.4.2.6 Un disque dur SATA d'au moins 1 To (SATA de	
3,0 Go/s à 7 200 tr/min) doit être	
installé et partitionné comme suit : une partition	
d'au moins 250 Go pour les fichiers du	
système d'exploitation et une partition d'au moins	
750 Mo pour stocker les vidéos	
exportées.	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn323

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000317979

hn32347504-147979

Req. No.	Specification	Confor me	Non conforme	No. De page des documents
				à l'appui
2.4.3	Processeurs:			
2.4.3.1	Coeurs: 4 ou plus			
2.4.3.2	Cadence d'horloge: 4 Coeurs: 2.4 GHz ou plus 6 Coeurs 1.8 GHz ou plus			
2.4.3.3	Jeu d'instructions: 64-bit			
2.4.3.4	Intel Core i7-3370 ou équivalent;			
2.4.4	Capacité à graver des DVD:			
2.4.4.1	Graveur DVD SuperMulti SATA.			
2.4.5	Connection USB:			
2.4.5.1	Doit permettre l'exportation et la sauvegarde de fichiers sur un dispositif USB (en plus d'être exporté et sauvegarder sur un DVD).			
2.4.6	Logiciel:			
2.4.6.1	Doit supporter le logiciel client installé du NVR;			
2.4.6.2	Microsoft .NET 4.0 Framework, DirectX 9.0 ou doit être installé.			
2.5	Programmer et configurer les caméras dans le logiciel de gestion vidéo.			
2.6	Fournir du câblage CAT 6 pour la connexion entre le NVR et les postes de travail.			
2.7	Tous les câblages nécessaires, les équipements à bas voltage et toutes les connexions nécessaires aux caméras, les interrupteurs ou serveur doit être fourni par l'entrepreneur.			
2.8	Ajuster l'angle de vue des caméras pour subvenir aux exigences opérationnels. L'angle exact sera défini sur place par l'ASFC.			

1000317979

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn323

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier hn32347504-147979

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe D Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Go of

Government of Canada

Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat
47504 147979
Security Classification / Classification de sécurité

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SROL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originaling Government Department of Organization /
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Conside Border Services Agency 2. Branch of Directorate / Direction generale ou Direction CPSD 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traftant 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-trallence 4. Brief Description of Work / Brève description du travail Replacement of outdated/beyond repairable Closed Circuit Television Camera system Digital Video Recorder (DVR) recorder at Pigeon River PoE. Yes 5. a) Will the suppiler require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No Oul Non 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control No Yes Oul Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujettles aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis 6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront ils accès à des renseignements ou à des blens PROTEGES et/ou CLASSIFIES? No Yes Non V Oul (Specify the level of access using the chart in Question 7, c)

(Préciser le niveau d'accès e utilisant le tableau qui se trouve à la question 7, c)

(B. b) Will the supplier and its employee's (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets is permitted. No Yes PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.

Le fournisseur et ses employée (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretten) auront-lls accès, à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des blens PROTEGES et/ou CLASSIFIES n'est pas autorisé.

6. c) is this a commercial courior or delivery requirement with no overnight storage?

S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de jivraison commerciale sans entreposage de nuit? ✓ Non Oul 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Foreign / Étranger NATO / OTAN Canada / 7, b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffus No release restrictions No release restrictions All NATO countries Tous les pays de l'OTAN Aucune restriction relative à la diffusion Aucune restriction relativé à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Restricted to: / Limité à : Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : Specify country(les): / Preciser le(s) pays: Specify country(les): / Préciser le(s) pays : 7. c) Level of information / Niveau d'information PROTECTED A NATO UNCLASSIFIED PROTECTED A PROTÉGÉ A NATO NON CLASSIFIÉ PROTEGE PROTECTED B NATO RESTRICTED PROTECTED B NATO DIFFUSION RESTREINTE PROTÉGÉ B PROTEGE B NATO CONFIDENTIAL PROTECTED C PROTECTED C PROTÉGÉ C NATO CONFIDENTIEL PROTÈGÉ C NATO SECRET CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL NATO SECRET CONFIDENTIEL COSMIC TOP SECRET SECRET SECRET SECRET COSMIC TRÈS SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT) TRES SECRET (SIGINT) TRES SECRET (SIGINT)

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada



Government of Canada Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
47504 147979
Security Classification / Classification de sécurité

	and the feeting of the first building safety	ng pre king nga matik kelanggan disibili b	Circle 4 Stell	The second of
8. Will the sup Le fourniss If Yes, Indic Dans l'affiri	inucri)/ PARTIE A (suito) piller require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED of eur auta-t-il accès à des renseignements ou à des blens co ate the level of sensitivity: native, indiquer le niveau de sensibilité; piller require access to extremely sensitive INFOSEC inform our aura-t-il accès à des renseignements ou à des blens INI	MSEC designes PROTEGES evolu Co		No Yes
		-03E0 be fialtile exhibitioniant advious		
Short Title	s) of material / Tilre(s) abrégé(s) du matériel : Númber / Núméro du document :			
		RNISSEUR)		
10. a) Person	nel security screening level required / Niveau de contrôle de	la secritte du bersonnei rednis.		
V	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIA CONFIDENTIA	L SECRET	TOP SECR	RET
	TOP SECRET - SIGINT NATO CONFIG			OP SECRET RES SECRET
	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS			*
	Special comments: Commentaires spéciaux :			4
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Secur	ily Classification Guide must be provided		
44	REMAROUF : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécuri	lé sont requis, un guide de classification	n de la sécurité doit être	fouml Yes
10. b) May un	iscrèéned personnel be used for portions of the work? sonnel sans autorisation sécuritaire peut-il so voir confier de	s parties du travail?		Non Oul
lf Yes	will unscreened personnel be escorted? affirmative, le personnel en guestion sera-t-li escorté?		The second secon	Non Yes
PARTC SA	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PR	OTECTION (FOURNISSEUR)		\$ 180 m (28 NM) 15
INFORMAT	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS		B 2 K S	
	a supplier be required to receive and storp PROTECTED an	dor CLASSIFIED Information or assets	on its sile or	No Yes
branti	002			V Non LOUI
Le four	nisseur sera-t-il tenu de receyoir et d'entreposer sur place d SIFIÉS?	les renselgnements ou des blens PRO	reges el/ou	
100000000000000000000000000000000000000				No TYes
11. b) Will the Le four	e supplier be required to saleguard COMSEC information of nisseur sera-t-il tenu de proléger des renseignements ou de	assets? es biens COMSEC?	UT WEST	Non Out
PRODUCTI	ON	4,000	a. Nesa	
occur a Les îns eVou C	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of it this supplier's site or premises? tallations du foumisseur serviront elles à la production (fabrica LASSIFIÉ?	lion el/ou réparation el/ou modification) d	le matériel PROTÉGÉ	Non Yes Non Oul
INFORMATI	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF A	LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATIO	N (TI)	1 1 1
Informa	supplier be required to use its IT systems to electronically pro- alton or data? misseur sèra-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes information gnements ou des donnéés PROTÉGÉS eVou CLASSIFIÉS?			No Yes Non Oul
11. e) Will the	re be an electronic link between the supplier's IT systems and era-t-on d'un lien électronique entre le système informatique d nementale?	llie government department or agency? u fournisseur et celul du ministère ou de	l'agence .	No Yes Oul

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä^{*}

100	.sk.	
100	W	8
1000	145	103

Government du Canada

Contract Number / Number odu contrat
47504/47979
Security Classification / Classification de sécurité

siló(s) or premise Les utilisaleurs q niveaux de sauve For users comple Dans le cas des l dans le tableau re	gar Ung Ullis	the alet	te di (otti	a pux Installati	ons du foi le formule	inisseur. I), the sun alse en llg	nmary chart l ne (par lŋle)		ly populat nses aux	ed by you questlons	r roet	nane	i na to	nrevious aue	slions.	
Calégóry Catégorio	PROTECTED PROTECE			CL	CLASSIFIED CLASSIFIE		NATO ,				COMBÉC					
	-	В	0	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP .	NATO RESTROTED	CONFIDENTIAL	NATO	COSMO		OTEGT		CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET
	^	В	ľ	CONFIDENTIEL	GEORET	TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTRENTE	NATO COMPDENTIÉL		SECRET COSMO TRES SECRET	A	В	c	Connoenter		TRÈS SECRET
formation / Assets enseignements / Blans															·	
pduction	T.	1		Die.	ı		9		-			_			-	
Media /				7					_		_	_	_			- 2
Link / an électrohique	Г		Г								_	1		<u> </u>	<u> </u>	
2. a) is the description La description If Yes, classift Dans l'affirm « Classificati	du y th	ls fo	orm nast	by annotaling fler to présen	onle LVEF g the top t formula	and bolto	om in the are liquant le ni	a entitled "S	ecurity C	lassificat	lon". nțilu	léo]	√ No Non	
2. b) Will the documents	ma	della	on o	lached to this	SRCI he	PROTEC	TED and/or	CLASSIFIED E eVou CLASS	? SIFIÉE?					[√ Non	
If Yes, classi altachments Dans l'affirm	(0.9	, SE	CRE	T with Attacl	nments).	lea ari Inc	Hermot lo ril	ומאָפ מה נוומט	rifé dans	la casa l	ntito	láo				

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä